## COMMUNICATION

## DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N° 19/3.02 - Direction des travaux, énergies et services industriels

Objet : Rupture de la conduite d'eau potable avenue Marcelin, entre le chemin du Soleil et le chemin des Vignes – Samedi 11 février 2006 à 22 h 20

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le samedi 11 février 2006, à 22 h 20, s'est produit une double rupture de la conduite d'eau potable en fonte grise mattée au plomb,  $\varnothing$  200 mm, posée à la fin des années 40.

Les Services industriels et l'entreprise de génie civil ont travaillé d'arrache pied durant toute la nuit pour effectuer une réparation provisoire qui a permis de réalimenter en eau le quartier comprenant plusieurs centaines d'habitants vers 4 h 30. Le calme est revenu vers 6 h 00 à l'issue des travaux de remblaiement.

Un préavis pour la réfection de l'ensemble des infrastructures de l'avenue Marcelin est repoussé chaque année; actuellement, il figure au plan des investissements 2009. La conduite d'eau potable a déjà fait l'objet de réparations, la dernière datant de 2004.

La circulation a été interrompue par la Direction de police et des transports, entre l'avenue du Delay et l'avenue Jean-Jacques-Cart jusqu'au mardi 14 février au soir pour pouvoir réparer la chaussée sur la piste Genève.

Une circulation bidirectionnelle est en place afin de permettre le tubage de la conduite sur toute la longueur en fonte grise matée au plomb, entre l'avenue du Delay et le chemin du Petit-Dézaley avec du tube PE  $\varnothing$  extérieur 160 mm. Cette opération doit permettre d'éviter une nouvelle rupture dans ce secteur dans l'attente du remplacement de la conduite.

Les coûts de réparation des dégâts causés à la chaussée par la rupture de la conduite sont estimés à CHF 50-60'000.00, auxquels il faudra ajouter le tubage, soit CHF 40-50'000.00.

Lors de la rupture de la conduite, il a été constaté que le collecteur d'eaux usées avait les joints ouverts, ce qui a décidé les services communaux à réaliser une expertise d'urgence du collecteur dans le secteur. Il est apparu que ce dernier présente des fissures et défauts d'étanchéité importants.

Pour éviter des travaux de génie civil à répétition et une nouvelle fermeture de la chaussée, il sera créé des chambres d'accès en parallèle aux fouilles réalisées pour la conduite d'eau potable afin de permettre un chemisage ultérieur de la conduite. L'intervention sur le collecteur est estimée à CHF 15'000.00.

La durée des travaux est prévue pour environ 3 semaines avant de pouvoir redonner une circulation complète aux véhicules.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2006.

le syndic la secrétaire adjointe

E. Voruz M. Mayor